

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE OU ÉTHIQUE

A qui s'adresse ce type d'épargne ?

Aux consommateurs souhaitant transformer l'acte d'épargne en acte responsable. Les épargnants sont de plus en plus à la recherche de valeurs sûres ; ils veulent savoir où va l'argent de leurs placements.

Le consommateur des années 2010 est responsable de ses achats au quotidien. La gestion de son épargne n'est pas mise de côté dans ses choix de consommation.

Les produits financiers opaques ne l'attirent plus. Une méfiance envers les discours publicitaires et commerciaux est apparue.

L'épargnant demande à comprendre les caractéristiques voire le montage financier de ses placements. Les montages compliqués font fuir désormais l'épargnant.

La crise financière a laissé des séquelles dans l'esprit du consommateur d'épargne : l'aversion au risque s'est renforcée ! Les produits simples à comprendre offrant un rendement garanti séduisent.

Soucieux de son environnement et de l'équité sociale, le consommateur est peu à peu amené à se tourner vers une épargne plus solidaire. Les principes du développement durable sont appliqués dans sa gestion à moyen terme.

De leur côté, des établissements financiers sélectionnent des entreprises répondant à des critères éthiques pour pouvoir proposer aux clients une gamme de produits solidaires.

Le financement d'activités socialement utiles (éducation, insertion professionnelle, environnement, initiatives locales...) suscite l'intérêt chez des épargnants...et la finance solidaire se développe petit à petit...Des taux de croissance à deux chiffres attestent une progression de l'investissement socialement responsable dans notre société.

Des exemples de produit d'épargne solidaire ?

➤ Les livrets d'épargne solidaire

Deux objectifs : la rentabilité et la recherche de la solidarité. Bien souvent, environ 25 % des intérêts sont reversés à une association choisie par l'établissement financier (entreprise d'insertion, association pour personnes déficientes...)

La recherche de la transparence se traduit par une information écrite dispensée à l'épargnant sur l'utilisation du versement de ses fonds.

Le label "FINANSOL" garantit aux épargnants des placements contribuant au financement d'activités solidaires.

➤ **L'assurance-vie**

Le produit assurance-vie multi-supports solidaire permet à l'épargnant de financer une économie solidaire et responsable. Les fonds sont investis dans des entreprises dont les pratiques en environnement durable ou dont les activités solidaires intéressent l'établissement financier.